



Carte professionnelle d'agent de sécurité

Par **tuttur**, le **26/07/2011** à **03:42**

Bonjour, rn l'AR d'envoi recommandé de mon dossier de demande de carte professionnelle à la préfecture date du 15 janvier 2011, sans suites. Quand je téléphone au service concerné on me répond une première fois que le commissariat a été relancé, puis une deuxième fois j'obtiens la même réponse tout en me signifiant qu'il y avait trace de mon passage au commissariat. rn Mon casier judiciaire est vierge mais j'ai eu 2 gardes à vue pour usage de cannabis, cela peut-il constituer un motif de refus? rn Si refus il y a, doit-il m'être notifié par écrit? rn Merci pour toute réponse.